



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Bulletin officiel

N° 10 du 5 octobre 2015

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration
centrale

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

- Mission Parlement européen
- Mission ressources communes
- Direction des ressources humaines
- Délégation aux systèmes d'information
- Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
- Service des affaires financières et immobilières
- Institut de la gestion publique et du développement économique

Direction générale des entreprises

- Secrétariat général
- Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises
 - S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie
 - S-D du droit des entreprises
- Service de l'industrie
- Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services
 - S-D du tourisme
- Service de l'action territoriale, européenne et internationale
 - Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat
 - Tutelle des chambres de commerce et d'industrie
 - S-D de la réindustrialisation et des restructurations d'entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction générale des douanes et droits indirects

- Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

- Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction des affaires juridiques

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

- Institut Mines-Télécom
- Télécom École de management
- Télécom SudParis
- Télécom Bretagne
- Télécom ParisTech
- Télécom Lille 1
- École nationale supérieure des mines de Paris
- École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne
- École nationale supérieure des mines d'Alès
- École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux
- École nationale supérieure des mines de Douai
- École nationale supérieure des mines de Nantes

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes

- La Monnaie de Paris
- Institut national de la propriété industrielle
- Établissement BPI-Groupe

Sommaire général

	Pages
Secrétariat général	
Arrêté du 18 septembre 2015 portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques	1
Direction générale des entreprises <i>Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises</i> S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie	
Décision n° 15-00-370-001-3 du 20 août 2015 autorisant la délivrance de certificats d'examen de type de dispositifs de conversion de volume de gaz pur.....	2
Décision n° 15-00-370-002-3 du 20 août 2015 autorisant la délivrance de certificats d'examen de type d'ensembles composés d'un compteur de masse de gaz et d'un dispositif de conversion en énergie	3
Décision n° 15-00-370-003-3 du 20 août 2015 autorisant la délivrance de certificats d'examen de type d'instruments de détermination du pouvoir calorifique massique destinés à être associés à des compteurs de gaz	4
Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE).....	5
<i>Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services</i>	
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (attribution initiale).....	6
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (attribution initiale).....	8
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (renouvellement).....	9
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (renouvellement).....	10
<i>Service de l'action territoriale, européenne et internationale</i> Tutelle des chambres de commerce et d'industrie	
Arrêté du 17 septembre 2015 portant nomination à la présidence des commissions paritaires nationales du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat créées par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers.....	11
Direction générale des finances publiques	
Convention de délégation de gestion en vue de la réalisation du projet intitulé «India Rémunération» par la direction générale des finances publiques pour le compte du secrétariat général des ministères économiques et financiers et du centre interministériel de services informatiques relatif aux ressources humaines	12

Direction générale de l'INSEE

Arrêté du 3 septembre 2015 portant délégation de signature à l'Institut national de la statistique et des études économiques	16
Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE d'Alsace, du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Champagne-Ardenne et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Lorraine.....	19
Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Nord - Pas-de-Calais et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Picardie	20
Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Basse-Normandie et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Haute-Normandie	21
Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE d'Auvergne et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Rhône-Alpes.....	22
Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Languedoc-Roussillon et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Midi-Pyrénées	23
Arrêté du 21 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE d'Aquitaine, du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE du Limousin et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Poitou-Charentes	24
Arrêté du 21 septembre 2015 portant délégation de signature pour les directions régionales et interrégionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	25
Arrêté du 21 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Bourgogne et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Franche-Comté.....	32

Contrôle général économique et financier

Décision du 31 août 2015 portant affectation à la mission des audits du service du contrôle général économique et financier	33
Décision du 31 août 2015 portant affectation à la mission des audits du service du contrôle général économique et financier	34
Décision du 3 septembre 2015 portant affectation à la mission gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public du service du contrôle général économique et financier.....	35

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Arrêté du 26 août 2015 modifiant l'arrêté du 16 décembre 2014 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines.....	36
--	----

Sommaire chronologique

	Pages
20 août 2015	
Décision n° 15-00-370-001-3 du 20 août 2015 autorisant la délivrance de certificats d'examen de type de dispositifs de conversion de volume de gaz pur.....	2
Décision n° 15-00-370-002-3 du 20 août 2015 autorisant la délivrance de certificats d'examen de type d'ensembles composés d'un compteur de masse de gaz et d'un dispositif de conversion en énergie	3
Décision n° 15-00-370-003-3 du 20 août 2015 autorisant la délivrance de certificats d'examen de type d'instruments de détermination du pouvoir calorifique massique destinés à être associés à des compteurs de gaz	4
26 août 2015	
Arrêté du 26 août 2015 modifiant l'arrêté du 16 décembre 2014 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines.....	36
31 août 2015	
Décision du 31 août 2015 portant affectation à la mission des audits du service du contrôle général économique et financier	33
Décision du 31 août 2015 portant affectation à la mission des audits du service du contrôle général économique et financier	34
3 septembre 2015	
Arrêté du 3 septembre 2015 portant délégation de signature à l'Institut national de la statistique et des études économiques	16
Décision du 3 septembre 2015 portant affectation à la mission gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public du service du contrôle général économique et financier.....	35
17 septembre 2015	
Arrêté du 17 septembre 2015 portant nomination à la présidence des commissions paritaires nationales du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat créées par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers.....	11
18 septembre 2015	
Arrêté du 18 septembre 2015 portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques	1

	Pages
Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE d'Alsace, du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Champagne-Ardenne et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Lorraine.....	19
Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Nord - Pas-de-Calais et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Picardie	20
Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Basse-Normandie et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Haute-Normandie	21
Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE d'Auvergne et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Rhône-Alpes.....	22
Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Languedoc-Roussillon et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Midi-Pyrénées	23

21 septembre 2015

Arrêté du 21 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE d'Aquitaine, du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE du Limousin et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Poitou-Charentes.....	24
Arrêté du 21 septembre 2015 portant délégation de signature pour les directions régionales et interrégionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)	25
Arrêté du 21 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Bourgogne et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Franche-Comté.....	32

Non daté

Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (attribution initiale).....	6
Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (attribution initiale)	8
Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (renouvellement)	9
Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (renouvellement)	10
Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)	5
Convention de délégation de gestion en vue de la réalisation du projet intitulé « India Rémunération » par la direction générale des finances publiques pour le compte du secrétariat général des ministères économiques et financiers et du centre interministériel de services informatiques relatif aux ressources humaines	12

Secrétariat général

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 18 septembre 2015 portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, notamment son article 24;

Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 modifié relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment son titre IV;

Vu l'arrêté du 21 avril 2009 portant organisation de la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Le chef de service, adjoint au directeur des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, est désigné personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

À ce titre, il est chargé de veiller au traitement, par les directions et services concernés, des demandes de communication de documents administratifs ou de réutilisation d'informations publiques qui leur sont adressées. Il s'assure également de l'instruction, par ces directions et services, des demandes d'avis dont la commission d'accès aux documents administratifs les saisit.

Article 2

L'arrêté du 16 mars 2007 portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des données publiques est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 septembre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Le secrétaire général,
L. DE JEKHOWSKY

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 15-00-370-001-3 du 20 août 2015 autorisant la délivrance de certificats d'examen de type de dispositifs de conversion de volume de gaz pur

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment ses articles 9, 12 et 48 et son annexe;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment son article 10;

Vu l'arrêté du 8 mars 2002 modifié relatif aux commissions techniques spécialisées des instruments de mesure;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2003 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de conversion de volume de gaz;

Vu l'avis de la commission technique spécialisée « mesurage des fluides » rendu le 28 mai 2015,

Décide:

Article 1^{er}

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) est autorisé à utiliser les dispositions de la recommandation R. 140 : 2007 de l'OIML ou de la norme NF EN 12405-1+ A2 : 2010, à l'exception des dispositions spécifiques aux gaz combustibles, pour la procédure de certification de type d'un dispositif de conversion de volume de gaz pur, ou le cas échéant des éléments qui le composent, sous réserve que les tables de facteurs de compressibilité (Z) et les abaques ou les fonctions correspondantes utilisées soient validées dans le cadre de la certification et définies dans le certificat.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 20 août 2015.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la métrologie,
C. LAGAUTERIE

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 15-00-370-002-3 du 20 août 2015 autorisant la délivrance de certificats d'examen de type d'ensembles composés d'un compteur de masse de gaz et d'un dispositif de conversion en énergie

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment ses articles 9, 12 et 48 et son annexe;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment son article 10;

Vu l'arrêté du 8 mars 2002 modifié relatif aux commissions techniques spécialisées des instruments de mesure;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux compteurs de gaz combustible;

Vu l'avis de la commission technique spécialisée « mesurage des fluides » rendu le 28 mai 2015,

Décide:

Article 1^{er}

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) est autorisé à certifier un ensemble composé d'un compteur de masse de gaz et d'un dispositif de conversion en énergie en tant que compteur de quantité de gaz combustible, sous réserve, d'une part, que les conditions d'installation soient détaillées dans le certificat de façon à garantir que l'analyse du pouvoir calorifique porte bien sur le gaz dont la quantité est mesurée, et, d'autre part, que le dispositif de conversion en énergie utilise directement la valeur mesurée par le compteur de masse. Les essais métrologiques relatifs à la vérification primitive et au contrôle en service seront définis dans le certificat conformément aux prescriptions de la recommandation OIML R.140: 2007.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 20 août 2015.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la métrologie,
C. LAGAUTERIE

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 15-00-370-003-3 du 20 août 2015 autorisant la délivrance de certificats d'examen de type d'instruments de détermination du pouvoir calorifique massique destinés à être associés à des compteurs de gaz

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment ses articles 9, 12 et 48 et son annexe;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment son article 10;

Vu l'arrêté du 8 mars 2002 modifié relatif aux commissions techniques spécialisées des instruments de mesure;

Vu l'avis de la commission technique spécialisée « mesurage des fluides » rendu le 28 mai 2015,

Décide:

Article 1^{er}

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) est autorisé à délivrer des certificats d'examen de type pour des instruments de détermination du pouvoir calorifique massique destinés à être associés à des compteurs de gaz, en utilisant comme cahier des charges les prescriptions de la recommandation R. 140 : 2007 de l'OIML.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 20 août 2015.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la métrologie,
C. LAGAUTERIE

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Bureau de la métrologie

**Publication de la référence des certificats d'examen de type
émis par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)**

DATE	ORIGINE	DEMANDEUR	FABRICANT	CATÉGORIE	TYPE DE CERTIFICAT et d'instrument	NUMÉRO
8 septembre 2015	LNE	Morpho	Morpho	Cinémomètres	Cinémomètre type Mesta 210 C couplé au dispositif de prise de vues type Mesta 2X00	16232-10
8 septembre 2015	LNE	Morpho	Morpho	Cinémomètres	Cinémomètre type Mesta 210 C	16229-4
1 ^{er} septembre 2015	LNE	Sartorius Mechatronics C et D GmbH et Co. KG	Sartorius	Instrument de pesage à fonctionnement automatique	Instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur types EWK XYZ et Synus XX	11512-1

Ces documents peuvent être consultés sur les sites internet suivants :
– pour ce qui concerne le BM : <http://www.entreprises.gouv.fr/metrologie> ;
– pour ce qui concerne le LNE : <http://www.lne.fr>.

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(attribution initiale)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 31 mars 2015,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2015-3154: Nouvelle compagnie des détergents et du savon de Marseille.

Dossier 2014-3122: Les Lapiers de Bourgogne.

Dossier 2014-3115: Jean-Pierre Lebureau.

Dossier 2014-3099: Charpente Couverture Chardon.

Dossier 2014-3113: Pierre et Habitat.

Dossier 2015-3142: Métallerie Sarthoise.

Dossier 2014-3105: Faiënerie artisanale Rouillet Renoleau.

Dossier 2014-3133: Atelier ARCOA.

Dossier 2014-3120: Philippe Allemand Restauration Création.

Dossier 2014-3119: Marbrerie d'art Caudron.

Dossier 2015-3147: Atelier EB.

Dossier 2014-3081: Les Tailleurs d'images.

Dossier 2014-3092: Bernard Frizza EURL.

Dossier 2015-3164: Art Restoration.

Dossier 2014-3121: Pigment Grafiti.

Dossier 2014-3107: Filatures et tissages Jules Tournier et fils.

Dossier 2014-3083: Tannerie F. Arnal.

Dossier 2014-3111: Maroquinerie Barreteau.

Dossier 2015-3185: Meljac.

Dossier 2014-3090: Société Nouvelle des Bouchons Trescases.

Dossier 2015-3160: Chartreuse Diffusion.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 août 2015.

*La secrétaire d'État,
chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (attribution initiale)

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 29 mai 2015,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2015-3201: Escaliers Somme.
Dossier 2014-3130: Desorme-Bellanca.
Dossier 2015-3192: Euromarbles.
Dossier 2014-3109: Atelier Artus-Siffre.
Dossier 2014-3132: Fonderie de Roquevaire.
Dossier 2014-3118: Daniel Moevus.
Dossier 2014-3088: Porcelaine Pierre Arquié.
Dossier 2014-3066: Sermag.
Dossier 2014-3126: Âme 2 Tapissiers.
Dossier 2014-3124: Filature Terrade.
Dossier 2015-3139: Traou Mad.
Dossier 2015-3162: Les Macarons de Boulay.
Dossier 2015-3212: Isigny Sainte-Mère.
Dossier 2015-3186: SEE René Neymann.
Dossier 2014-3125: Établissements Laffargue.
Dossier 2014-3100: Desseilles Laces.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 août 2015.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

*La secrétaire d'État,
chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

Direction générale des entreprises
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (renouvellement)

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 31 mars 2015,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2015-3161: Couref Joannard.

Dossier 2015-3189: L'Atelier de l'Objet.

Dossier 2015-3178: Philippe Sœuvre.

Dossier 2015-3155: Jean-Yves Bouillot.

Dossier 2015-3151: Richard Orfèvre.

Dossier 2015-3152: Couteaux Tisseyre.

Dossier 2015-3174: Atelier Rayssac.

Dossier 2015-3137: Établissement de Chant-Viron.

Dossier 2015-3167: A&P Gaudard.

Dossier 2015-3169: SN FODOR.

Dossier 2015-3184: d'Ennery.

Dossier 2015-3177: Fallon.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 août 2015.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

*La secrétaire d'État,
chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

Direction générale des entreprises

Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(renouvellement)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 29 mai 2015,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2015-3156: Wienerberger SAS.

Dossier 2015-3170: Blanc Carrare.

Dossier 2015-3168: Société industrielle de Lacanche.

Dossier 2015-3195: Coutellerie Nontronnaise.

Dossier 2015-3198: Faïencerie 3L – Lallier Moustiers.

Dossier 2015-3202: VMC Pêche.

Dossier 2014-2970: Rigotti Sarl.

Dossier 2015-3194: Terre Figuière France.

Dossier 2015-3219: Gauthier Fils.

Dossier 2015-3175: Moissonnier Frères.

Dossier 2015-3172: Art & Ors.

Dossier 2015-3215: Les Ateliers Asdourian et Gustave Gernez.

Dossier 2015-3159: La Scourtinerie.

Dossier 2014-3131: Oller et Cie.

Dossier 2015-3179: Tradimpex JM Thiercelin.

Dossier 2015-3173: Chocolats de Puyricard.

Dossier 2015-3191: Ets Janier.

Dossier 2015-3200: Tissages Denot.

Dossier 2015-3183: GLB SAS Parfums Molinard.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 août 2015.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

*La secrétaire d'État,
chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de commerce et d'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 17 septembre 2015 portant nomination à la présidence des commissions paritaires nationales du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat créées par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 712-11, R. 712-11-1 et A. 711-1 ;

Vu la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers ;

Vu le décret n° 2014-1033 du 11 septembre 2014 relatif aux attributions du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique ;

Vu le décret n° 2015-819 du 6 juillet 2015 relatif aux attributions déléguées à la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire ;

Vu l'arrêté du 9 février 2015 portant nomination (administration centrale),

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Xavier MERLIN, ingénieur général des mines, chef du service de l'action territoriale, européenne et internationale à la direction générale des entreprises, est nommé président de la commission paritaire nationale du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie en qualité de représentant du ministre de tutelle.

Article 2

M. Xavier MERLIN, ingénieur général des mines, chef du service de l'action territoriale, européenne et internationale à la direction générale des entreprises, est nommé président de la commission paritaire nationale du personnel administratif des chambres de métiers et de l'artisanat en qualité de représentant du ministre de tutelle.

Article 3

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 17 septembre 2015.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

*La secrétaire d'État
chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Service des systèmes d'information

Convention de délégation de gestion en vue de la réalisation du projet intitulé « India Rémunération » par la direction générale des finances publiques pour le compte du secrétariat général des ministères économiques et financiers et du centre interministériel de services informatiques relatif aux ressources humaines

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État;

Vu la circulaire de la direction du budget n° 1BCF-04-4959 du 27 mai 2005 relative à la mise en œuvre de la délégation de gestion reprise par le recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État publié au JO du 8 février 2015;

Vu la charte de gestion ministérielle 2006, notamment le paragraphe 2-3-3;

Vu la charte de gestion du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières »;

Vu la charte de gestion du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ».

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par M. Brice CANTIN, sous-directeur de la gestion financière et du contrôle interne du secrétariat général, responsable du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ,

Le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines, représenté par M. Grégoire PARMENTIER, directeur, responsable du BOP 0218-CONP désignés sous le terme de « délégué », d'une part,

Et :

La direction générale des finances publiques (DGFIP), représentée par M. Alain ISSARNI, directeur du service des systèmes d'information, désigné sous le terme de « délégué », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Objet de la délégation

Par le présent document, établi en application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, le délégant confie au délégué, en son nom et pour son compte, dans les conditions précisées dans la présente délégation, la réalisation des dépenses relatives à l'opération d'enrichissement d'India Rémunération par des données de paye.

Ces dépenses sont imputées au budget opérationnel de programme du secrétariat général des ministères économiques et financiers (0218-CONP), sur le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Article 2

Prestations confiées au délégué

Le délégué est chargé de l'exécution des actes de gestion relatifs au projet India Rémunération. À ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement et la liquidation des dépenses.

Le délégué assure pour le compte du délégant les actes suivants :

a) Il saisit et valide les engagements juridiques. Il transmet aux fournisseurs les bons de commande validés dans Chorus.

- b) Il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôle financier selon les seuils fixés dans les arrêtés relatifs au contrôle financier des services et du programme concerné.
- c) Il enregistre la constatation et la certification du service fait.
- d) Il réalise les travaux de fin de gestion.
- e) Il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations.
- f) Il met en œuvre le contrôle interne au sein de sa structure.
- g) Il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3

Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Au 31 décembre de chaque année, ou lorsque le délégant en fait la demande, le délégataire rend compte de sa gestion et remet au délégant les pièces justificatives en sa possession.

Le compte rendu doit comporter, *a minima*, les informations portant sur la nature et le montant total des opérations réalisées pendant la période de délégation sur le programme, en fonctionnement (titre 3) et investissement (titre 5).

Article 4

Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir en temps utile tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Au cours de l'exécution de la délégation, si les crédits mis à disposition par le délégant s'avèrent insuffisants pour mettre en œuvre l'intégralité de l'action confiée à la DGFIP, le délégant s'engage à doter l'UO (0218-CONP-C001) en conséquence, ou, à défaut, à dégager la responsabilité de la DGFIP dans la mise en œuvre de cette action.

Après signature du présent document, le délégant en adresse une copie aux autorités chargées du contrôle financier et au comptable assignataire concernés.

Article 5

Exécution financière de la délégation

Les moyens financiers alloués par le délégant pour l'exécution de la présente délégation de gestion se limitent à 1 060 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement attribués sur le budget opérationnel du programme « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » (0218-CONP).

La répartition annuelle des crédits, limitative s'agissant des autorisations d'engagement et prévisionnelle pour les crédits de paiement, est la suivante :

	TOTAL (K€)	TOTAL GÉNÉRAL (K€)
AE 2015	760	1 060
AE 2016	300	
CP 2015	532	1 060
CP 2016	468	
CP 2017	60	

Article 6

Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution du présent document, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document mentionnés à l'article 4.

Article 7

Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties concernées et prend fin le 31 décembre 2017. Il est reconductible par voie d'avenant.

Il peut être mis fin à la présente délégation de manière anticipée sur l'initiative d'une des parties, sous réserve d'une notification écrite de la décision de résiliation, de l'information du comptable et des autorités chargées du contrôle financier concernés et de l'observation d'un délai de trois mois.

Le délégant informe sans délai les autorités chargées du contrôle financier et le comptable assignataire concernés des décisions de reconduction du présent document ainsi que de la date à laquelle celui-ci cesse de produire ses effets.

Article 8

Publication du document

Le présent document est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 juillet 2015.

Le délégataire :

*Le chef du service
des systèmes d'information,*
A. ISSARNI

Les délégants :

*Le sous-directeur de la gestion financière
et du contrôle interne du secrétariat général,*
B. CANTIN

*Le directeur du centre interministériel
de services informatiques
relatifs aux ressources humaines,*
G. PARMENTIER

ANNEXE À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION
SG - CISIRH - DGFIP

ANNÉE DE GESTION		2015
Imputation budgétaire des dépenses (à compléter par le délégant)	Ministère	07
	Programme	0218
	Bop	0218-CONP
	UO	0218-CONP-C001
	Centre de coût du délégant	FINONP0075
	Centre financier du délégant	0218-CONP-C001
	Domaine fonctionnel	0218-07-04
	Fonds	-
	Activité	021802030105
	Axe ministériel 1	-
	Axe ministériel 2	-
	Localisation interministérielle	N
	Localisation ministérielle	-
	Tranche fonctionnelle	-

Projet identifié: INDIA REMU

ANNÉE	BUDGET AE (en K€)	BUDGET PRÉVISIONNEL CP (en K€)
2015	760	532
2016	300	468
2017	0	60
TOTAL	1 060	1 060

Liste indicative des marchés concernés:

- marché n° 1200032485, TMA et MOE déléguée du système d'infocentre INDIA LOLF LOT n° 1, notifié le 11 août 2014 à la société BULL;
- marché n° 1300098204, TMA et la MOE déléguée du système d'infocentre INDIA LOLF LOT n° 2: prestations portant sur la solution Business Objects et sur les éléments d'architecture du système INDIA et sur la mise en œuvre de solutions techniques et de solutions d'optimisation, notifié le 24 décembre 2014 à la société BULL.

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 3 septembre 2015 portant délégation de signature à l'Institut national de la statistique et des études économiques

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif à l'organisation de la direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux personnes citées en annexe à l'effet de signer les actes de certification du « service fait » entrant dans la compétence de la division des prestations financières de l'INSEE mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 24 juillet 2012 susvisé.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 septembre 2015.

Le directeur général de l'INSEE,
J.-L.TAVERNIER

ANNEXE

Mme ARROUAYS Evelyne, contrôleuse principale de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme BEN REZIGUE Joëlle, adjointe administrative de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme BLEZOT Virginie, adjointe administrative de l'Institut national de la statistique et des études économiques, contrôleuse principale.

Mme BLIN Catherine, contrôleuse principale de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. CHAMBAT Brice, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. CHAMOIN Marcelin, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. CHAVOUET Jean-Michel, attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme CHOCHOY-CAILLAUX Élodie, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme DALUZ Odette, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme DE LANOY Stéphanie, adjointe administrative de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. DONGNIVONG Stéphane, contrôleur de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme DUMAS Thérèse, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme DUSSUD Anne, contrôleuse principale de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. FREZOULS Florian, contrôleur de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme GIORDANO Ghislaine, attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. HADOT Bruno, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme HUDELOT Emilie, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. HOGREL Serge, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. HONTANGS Manuel, contrôleur de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. LALOT Thierry, contrôleur de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme LECOINTE Danièle, attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme LEROY Micheline, contrôleuse principale de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme LUU KIM Kim-Hoa, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. MILLARD Mathieu, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. PAPP Alexandre, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme PHILIPPON Monique, contrôleuse principale de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. RENAUT Thibaut, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme SAINJON Françoise, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. SOLODKI-FRANSOUSKY Elton, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme SOUNDOURAYEN Nicole, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme SUI-SENG Sandrine, adjointe administrative de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Mme THILLIEZ Dorothee, contrôleuse de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

M. TREMULOT Dominique, adjoint administratif de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE d'Alsace, du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Champagne-Ardenne et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Lorraine

Le directeur régional de l'INSEE d'Alsace, la directrice régionale de l'INSEE de Champagne-Ardenne et le directeur régional de l'INSEE de Lorraine,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 39;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les comités techniques de proximité de la direction régionale de l'INSEE d'Alsace, de la direction régionale de l'INSEE de Champagne-Ardenne et de la direction régionale de l'INSEE de Lorraine sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouvelles directions régionales, en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2

Durant cette période, les comités mentionnés à l'article 1^{er} sont réunis conjointement sous la présidence du directeur régional de l'INSEE d'Alsace.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 18 septembre 2015.

Le directeur régional de l'INSEE d'Alsace,
J. CREUSAT

*La directrice régionale de l'INSEE
de Champagne-Ardenne,*
L. BLOCH

Le directeur régional de l'INSEE de Lorraine,
A. DAUBAIRE

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Nord - Pas-de-Calais et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Picardie

Le directeur régional de l'INSEE de Nord - Pas-de-Calais et le directeur régional de l'INSEE de Picardie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 39;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les comités techniques de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Nord - Pas-de-Calais et de la direction régionale de l'INSEE de Picardie sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouvelles directions régionales, en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2

Durant cette période, les comités mentionnés à l'article 1^{er} sont réunis conjointement sous la présidence du directeur régional de l'INSEE de Nord - Pas-de-Calais.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 18 septembre 2015.

*Le directeur régional de l'INSEE
de Nord - Pas-de-Calais,*
D. HUART

*Le directeur régional de l'INSEE
de Picardie,*
A. DEGORRE

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Basse-Normandie et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Haute-Normandie

Le directeur régional de l'INSEE de Basse-Normandie et le directeur régional de l'INSEE de Haute-Normandie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 39;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les comités techniques de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Basse-Normandie et de la direction régionale de l'INSEE de Haute-Normandie sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouvelles directions régionales, en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2

Durant cette période, les comités mentionnés à l'article 1^{er} sont réunis conjointement sous la présidence du directeur régional de l'INSEE de Basse-Normandie.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 18 septembre 2015.

*Le directeur régional de l'INSEE
de Basse-Normandie,*
D. BRONDEL

*Le directeur régional de l'INSEE
de Haute-Normandie,*
J.-C. FANOUILLET

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE d'Auvergne et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Rhône-Alpes

Le directeur régional de l'INSEE d'Auvergne et le directeur régional de l'INSEE de Rhône-Alpes,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 39;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les comités techniques de proximité de la direction régionale de l'INSEE d'Auvergne et de la direction régionale de l'INSEE de Rhône-Alpes sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouvelles directions régionales, en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2

Durant cette période, les comités mentionnés à l'article 1^{er} sont réunis conjointement sous la présidence du directeur régional de l'INSEE de Rhône-Alpes.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 18 septembre 2015.

*Le directeur régional de l'INSEE
d'Auvergne,*
A. STÉPHANY

*Le directeur régional de l'INSEE
de Rhône-Alpes,*
P. OGER

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Languedoc-Roussillon et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Midi-Pyrénées

Le directeur régional de l'INSEE de Languedoc-Roussillon et le directeur régional de l'INSEE de Midi-Pyrénées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 39;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les comités techniques de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Languedoc-Roussillon et de la direction régionale de l'INSEE de Midi-Pyrénées sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouvelles directions régionales, en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2

Durant cette période, les comités mentionnés à l'article 1^{er} sont réunis conjointement sous la présidence du directeur régional de l'INSEE de Midi-Pyrénées.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 18 septembre 2015.

*Le directeur régional de l'INSEE
de Languedoc-Roussillon,*
C. TOULET

*Le directeur régional de l'INSEE
de Midi-Pyrénées,*
J.-P. GROUTHIER

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 21 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE d'Aquitaine, du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE du Limousin et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Poitou-Charentes

La directrice régionale de l'INSEE d'Aquitaine, le directeur régional de l'INSEE du Limousin et la directrice régionale de l'INSEE de Poitou-Charentes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 39;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les comités techniques de proximité de la direction régionale de l'INSEE d'Aquitaine, de la direction régionale de l'INSEE du Limousin et de la direction régionale de l'INSEE de Poitou-Charentes sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouvelles directions régionales, en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2

Durant cette période, les comités mentionnés à l'article 1^{er} sont réunis conjointement sous la présidence de la directrice régionale de l'INSEE de Poitou-Charentes.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 21 septembre 2015.

*La directrice régionale de l'INSEE
d'Aquitaine,*
Y. PÉROT

*Le directeur régional de l'INSEE
du Limousin,*
Y. CALDERINI

*La directrice régionale de l'INSEE
de Poitou-Charentes,*
F. LE HELLAYE

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 21 septembre 2015 portant délégation de signature pour les directions régionales et interrégionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux personnes mentionnées dans le tableau présent à l'annexe 1 du présent arrêté à l'effet de signer, au nom du ministre des finances et des comptes publics et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et dans la limite des attributions de la direction régionale ou interrégionale mentionnée dans le même tableau :

- tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux ;
- les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « statistiques et études économiques » et relatifs aux actes et décisions mentionnés dans l'alinéa précédent.

Article 2

Délégation est donnée aux personnes mentionnées dans le tableau présent dans l'annexe 2 à l'effet de signer, au nom du ministre des finances et des comptes publics et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et dans la limite des attributions de la direction régionale ou interrégionale mentionnée dans le même tableau :

- tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission ;
- les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « statistiques et études économiques » et relatifs aux actes et décisions mentionnés dans l'alinéa précédent.

Article 3

Délégation est donnée aux personnes mentionnées dans le tableau présent dans l'annexe 3 à l'effet de signer, au nom du ministre des finances et des comptes publics et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et dans la limite des attributions de la direction régionale ou interrégionale mentionnée dans le même tableau, tous ordres de mission et les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « statistiques et études économiques » relatifs à ces ordres de mission.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 21 septembre 2015.

J.-L. TAVERNIER

ANNEXE 1

IDENTITÉ	CORPS	DIRECTION RÉGIONALE ou interrégionale
Joël Creusat	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Alsace
Yvonne Pérot	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Aquitaine
Arnaud Stéphany	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Auvergne
Moïse Mayo	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Bourgogne
Olivier Biau	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Bretagne
Jean-Michel Quellec	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Centre-Val de Loire
Laurence Bloch	Inspectrice générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Champagne-Ardenne
Alain Tempier	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Corse
Patrick Pétour	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Franche-Comté
Sylvie Lagarde	Inspectrice générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Île-de-France
Jean Lienhardt	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Île-de-France
Christian Toulet	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Languedoc-Roussillon
Yves Calderini	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Limousin
Aurélien Daubaire	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Lorraine
Jean-Philippe Grouthier	Inspecteur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Midi-Pyrénées
Daniel Huart	Inspecteur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Nord-Pas-de-Calais
Daniel Brondel	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Basse-Normandie
Jean-Christophe Fanouillet	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Haute-Normandie
Pascal Seguin	Inspecteur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Pays de la Loire
Brigitte Michel	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Pays de la Loire
Arnaud Degorre	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Picardie
Fabienne Le Hellaye	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Poitou-Charentes
Patrick Redor	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Pascal Oger	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Rhône-Alpes
Didier Blaizeau	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Antilles-Guyane
Valérie Roux	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	La Réunion-Mayotte

ANNEXE 2

IDENTITÉ	CORPS	DIRECTION RÉGIONALE ou interrégionale
René Fischer	Attaché d'administration centrale	Alsace
Emmanuel Biyidi-Awala	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Aquitaine
Patrick Dayan	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Auvergne
Robert Viatte	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Bourgogne
Loïc Touchard	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Bretagne
Danièle Quinquet	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Centre-Val de Loire
Sandrine Rigollot	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Champagne-Ardenne
Sandra Montiel	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Corse
Chantal Drouin	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Franche-Comté
Jean Lienhardt	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Île-de-France
Alain Chong-Kee	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Île-de-France
Michel Galant	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Languedoc-Roussillon
Birot Jean-Denis	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Limousin
Jean-Paul Foissotte	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Lorraine
René Hardy-Dessources	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Midi-Pyrénées
Christian Lasselot	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Nord-Pas-de-Calais
Patricia Rieutord	Attachée d'administration centrale	Basse-Normandie
Christian Camesella	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Haute-Normandie
Philippe Neuilly	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Picardie
Michèle Fazilleau	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Poitou-Charentes
Stéphane Richard	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Christine Jeanpierre	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Rhône-Alpes
Cécile Ménard	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Antilles-Guyane
Olivier Fagnot	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	La Réunion-Mayotte

ANNEXE 3

IDENTITÉ	CORPS	DIRECTION RÉGIONALE ou interrégionale
Joëlle Gueugnon	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Alsace
Jean-Pierre Courson	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Alsace
Marie-André Maurand	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Aquitaine
Pierre Valadou	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Aquitaine
Valérie Guerland	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Auvergne
Hélène Langin	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Auvergne
Pascal Avet	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Bourgogne
Marie-Laure Monteil	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Bourgogne
Nathalie Cloarec	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Bretagne
Olivier Léon	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Bretagne
Nicolas Prud'homme	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Centre-Val de Loire
Corinne Chevalier	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Centre-Val de Loire
Mireille Floremont	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Champagne-Ardenne
N'Ouara Yahou	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Champagne-Ardenne
Aude Lepidi	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Corse
Magali Bonnefont	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Corse
Jérôme Laurent	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Franche-Comté
Xavier Monchois	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Franche-Comté
Anne Jobert-Gouezel	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Île-de-France
Patrick Hernandez	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Île-de-France
Daniel Martinelli	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Languedoc-Roussillon
Pierre Girard	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Languedoc-Roussillon
Vincent Bernard	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Limousin
Olivier Frouté	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Limousin

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

IDENTITÉ	CORPS	DIRECTION RÉGIONALE ou interrégionale
Catherine Bourgey	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Lorraine
Bertrand Kauffmann	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Lorraine
Carole Moretti	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Midi-Pyrénées
Laurent Lequien	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Midi-Pyrénées
François Chevalier	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Nord-Pas-de-Calais
Stéphane Challier	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Nord-Pas-de-Calais
Olivier Léna	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Nord-Pas-de-Calais
Jean-Pierre Servel	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Basse-Normandie
Jérôme Letournel	Attaché d'administration centrale	Basse-Normandie
Éric Lagardère	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Basse-Normandie
Jean-Louis Reboul	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Haute-Normandie
Jean-François Eudeline	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Haute-Normandie
Olivier Aguer	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Pays de la Loire
Alain Maurand	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Pays de la Loire
Nadeige Damaret	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Pays de la Loire
Philippe Rodriguez	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Picardie
Danièle Lavenseau	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Picardie
Sébastien Séguin	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Poitou-Charentes
Gérard Moreau	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Poitou-Charentes
François Capelle	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Alexandre Gautier	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Isabelle Gauchenot	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Jérôme Harnois	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Rhône-Alpes
Camille de Caix	Administratrice de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Rhône-Alpes
Philippe Dorelon	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Antilles-Guyane

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

IDENTITÉ	CORPS	DIRECTION RÉGIONALE ou interrégionale
Jean-Éric Place	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Antilles-Guyane
Jean-Baptiste Berry	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Antilles-Guyane
Christophe Basso	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Antilles-Guyane
Katia Le Goaziou	Attachée statisticienne de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Antilles-Guyane
Sylvain Quenum	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	La Réunion-Mayotte
Hervé Le Grand	Administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques	La Réunion-Mayotte
Jamel Mekkaoui	Attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques	La Réunion-Mayotte

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 21 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Bourgogne et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Franche-Comté

Le directeur régional de l'INSEE de Bourgogne et le directeur régional de l'INSEE de Franche-Comté,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 39;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les comités techniques de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Bourgogne et de la direction régionale de l'INSEE de Franche-Comté sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouvelles directions régionales, en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2

Durant cette période, les comités mentionnés à l'article 1^{er} sont réunis conjointement sous la présidence du directeur régional de l'INSEE de Franche-Comté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 21 septembre 2015.

*Le directeur régional de l'INSEE
de Bourgogne,*
M. MAYO

*Le directeur régional de l'INSEE
de Franche-Comté,*
P. PETOUR

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 31 août 2015 portant affectation à la mission des audits du service du contrôle général économique et financier

La chef du service du contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle audit du service du contrôle général économique et financier,

Décide:

Article 1^{er}

M. Raphaël ARNOUX, administrateur civil, est affecté à la mission des audits du service du contrôle général économique et financier à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 août 2015.

*La chef du service du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 31 août 2015 portant affectation à la mission des audits du service du contrôle général économique et financier

La chef du service du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle audit du service du contrôle général économique et financier,

Décide:

Article 1^{er}

M. Pierre FAROUILH, administrateur civil hors classe, est affecté à la mission des audits du service du contrôle général économique et financier à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 août 2015.

*La chef du service du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 3 septembre 2015 portant affectation à la mission gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public du service du contrôle général économique et financier

La chef du service du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;
Vu l'arrêté du 26 mars 1999 portant création d'une mission d'observation des conditions d'emploi et de rémunération dans les organismes publics, modifié par l'arrêté du 3 février 2005, ensemble l'arrêté du 24 mai 2005 relatif à la dénomination et aux attributions d'une mission du service du contrôle général économique et financier,

Décide:

Article 1^{er}

M. Bertrand HESS, administrateur civil hors classe, est affecté à la mission gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public du service du contrôle général économique et financier à compter du 14 septembre 2015.

Article 2

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 septembre 2015.

*La chef du service
du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 26 août 2015 modifiant l'arrêté du 16 décembre 2014 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 instituant la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2014 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 16 décembre 2014 susvisé est modifié comme suit :

Au paragraphe 2 (1^o), le nom de : « Mme Michèle Féjot » est remplacé par celui de : « Mme Isabelle Braun-Lemaire » ;

Au paragraphe 2 (2^o), les mots : « M. Philippe Lafay, sous-directeur des ressources humaines de l'administration centrale » sont remplacés par les mots : « M. Marc Gazave, sous-directeur de la gestion des personnels et des parcours professionnels à la direction des ressources humaines du secrétariat général des ministères économiques et financiers » ;

Au paragraphe 2 (2^o), après le nom de M. Alain Vallet, les mots : « chef du service du pilotage et de l'évolution des services coordination au secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie » sont remplacés par les mots : « directeur régional et inter-départemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ».

Article 2

Le vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 août 2015.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,
Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU*

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique

Directeur de la publication

Laurent de Jekowski, secrétaire général des ministères économiques et financiers

ISSN 2427-9498

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : cedef@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

